

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES **OUVERTURE** **DE LA SALLE DE LECTURE**



Pour répondre au mieux aux attentes des usagers dans le respect des préconisations sanitaires, le fonctionnement de la salle de lecture évolue à compter du mardi 29 septembre 2020 :

Ouverture **du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures**

8 places pour la consultation des documents papier, microfilms et ressources numériques

Réservation individuelle obligatoire des places (à la journée ou à la demi-journée), au moins 24 heures à l'avance

Quota de **16 documents** par lecteur et par jour.

Possibilité offerte aux lecteurs de **réserver une cote à l'avance**, au plus tard la veille de leur venue avant 13 heures (ou le vendredi pour le lundi).

Les réservations de places et de cotes doivent être effectuées par messagerie électronique, via le formulaire « Réservations en salle de lecture » en bas de page du site Internet des Archives : archives.ladrome.fr. Une confirmation vous sera envoyée.

Les lecteurs sont priés d'**apporter leur propre matériel** (les crayons à papier ne seront plus fournis) et de respecter les gestes-barrières :

Port du masque en salle de lecture

Lavage des mains fréquent et avant d'entrer en salle

Respect des **distances inter-personnelles**

Ces mesures contraignantes sont prises dans l'intérêt de tous.

Nous vous souhaitons néanmoins d'agréables recherches en salle de lecture.